



**Salle Otavela, lundi 9 décembre 2024, 19.00 heures**

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	36 personnes
Excusés	Jacqueline Brodard – Matthieu Castella
Scrutateurs	Raphaël Rolle et Nicolas Chassot
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

**Le Syndic** ouvre cette assemblée et au nom des Autorités remercie les personnes présentes de suivre les délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune. Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3b alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. M. le Syndic rappelle également qu'avant toute intervention, les personnes prenant la parole doivent s'annoncer par leur nom et prénom et parler assez fort. Faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être utilisé.

Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 22 novembre 2024, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler en lien à la convocation. Personne ne soulève de remarques.

Puis il désigne deux scrutateurs : Raphaël Rolle et Nicolas Chassot

Les scrutateurs doivent compter les personnes présentes. Le Syndic prie les scrutateurs de compter les voix de la table du Conseil communal puisque le Conseil communal peut voter les budgets.

Le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et de l'assemblée est ainsi constitué. Il remercie la Secrétaire de tenir le procès-verbal des délibérations.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyens de la commune ou qui ont déposé leur papier dans les 5 derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever la main spontanément afin d'être identifié par les scrutateurs.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

M. le Syndic annonce un rajout au tractanda : délégation de compétence pour le bâtiment de l'ancienne laiterie au tractanda. En effet, avec l'entrée en vigueur du MCH2, les investissements du patrimoine financier doivent être annoncés comme délégation de compétence conformément au règlement des finances communales.

Le tractanda de l'assemblée sera donc le suivant :

### **Convocation à l'assemblée communale**

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le

**LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024, À 19H00**

**À LA SALLE OTAVELA**

#### LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : [www.hauteville.ch](http://www.hauteville.ch)
  
2. **Budget 2025**
  - 2.1 Présentation du budget de résultats
  - 2.2 Budget des investissements administratifs
    - a) Crédit d'étude pour le site pollué – Stand de tir
    - b) Tableaux interactifs - école
    - c) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED
    - d) **Délégation de compétences patrimoine financier – Bâtiment de l'ancienne laiterie – réfection de la place**
  - Préavis de la commission financière
  - 2.3 Approbation finale des budgets de résultats et d'investissements
  
3. **Règlement relatif à la taxe sur la plus-value – présentation – votation**
  
4. **Modification des statuts de la corporation forestière Berra-Gibloux**
  
5. **Divers**

Le Syndic demande si des citoyens ont des remarques à formuler sur ce tractanda ? Comme personne ne souhaite s'exprimer le Syndic poursuit l'assemblée



## 1. Approbation du PV de l'assemblée du 6 mai 2024

---

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 06 mai 2024 était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

### ◆ Vote

➤ **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

**Décision : le procès-verbal est accepté à l'unanimité**

## 2. Budgets résultats (anc. fonctionnement) et des investissements 2025

---

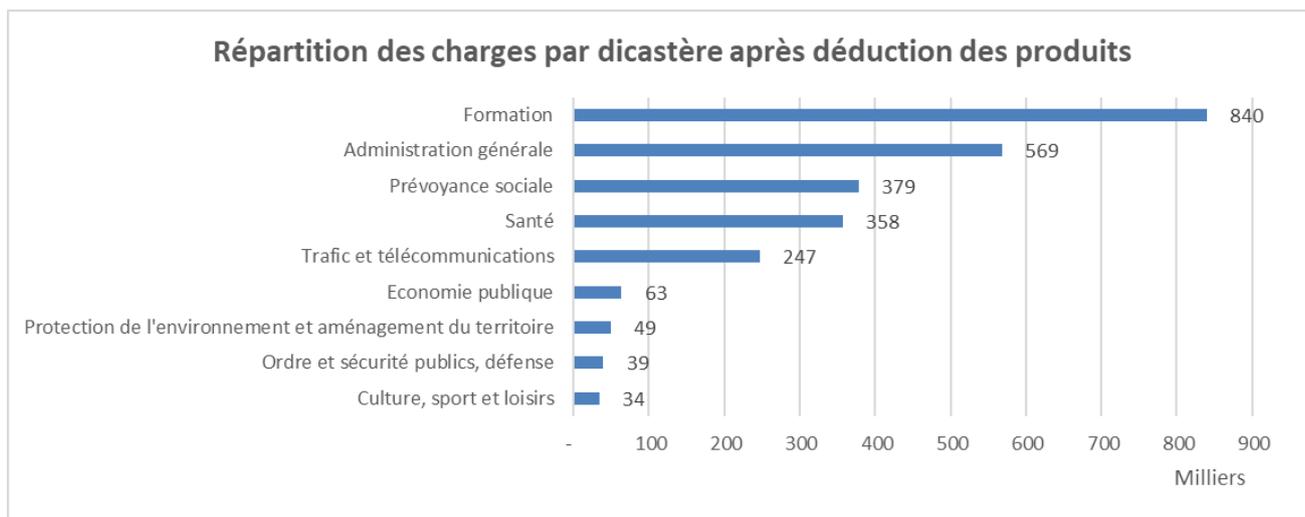
Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les budgets de résultats.

### Présentation du budget de résultats 2025 de la commune de Hauteville:

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Aux charges	3'394'754.10	3'182'506.30
Aux produits	3'604'893.90	3'356'506.70
Déficit fonctionnement réel	244'191.20	280'332.40
Bénéfice	CHF 210'139.80	173'999.40

Le bénéfice comptable de CHF 210'139.80 est dû à un revenu extraordinaire de CHF 454'332.00, lié à la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier. Sans cette écriture purement comptable, le budget serait déficitaire de CHF 244'191.20

*Tous les graphiques ci-après sont commentés par M. Revaz.*



Les charges liées les plus importantes sont affectées à la formation

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Législatif	9 205	10 055	11 310
Executif	65 334	65 334	59 648
Administration des finances	114 637	112 209	115 731
Service généraux	179 191	178 780	179 681
Immeubles administratifs	200 162	212 489	195 601
<b>Total</b>	<b>568 529</b>	<b>578 867</b>	<b>561 971</b>

<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Questions juridiques	27140	29 327	20 520
Service du feu	9989	9 186	8 657
Défense civile	2334.5	2 947	1 679
<b>Total</b>	<b>39 464</b>	<b>41 460</b>	<b>13 542</b>

Le poste questions juridiques est affecté principalement aux frais d'avocat

**Le Syndic** précise que ce montant est dû à cause d'un litige avec une personne qui loue un terrain à la commune. La commune va recevoir certainement un montant lorsque la procédure sera terminée. Actuellement, un montant de Fr. 200.00 par jour est demandé à cette personne pour le non-respect de la décision du Tribunal. Actuellement, ce dossier est au Tribunal fédéral.

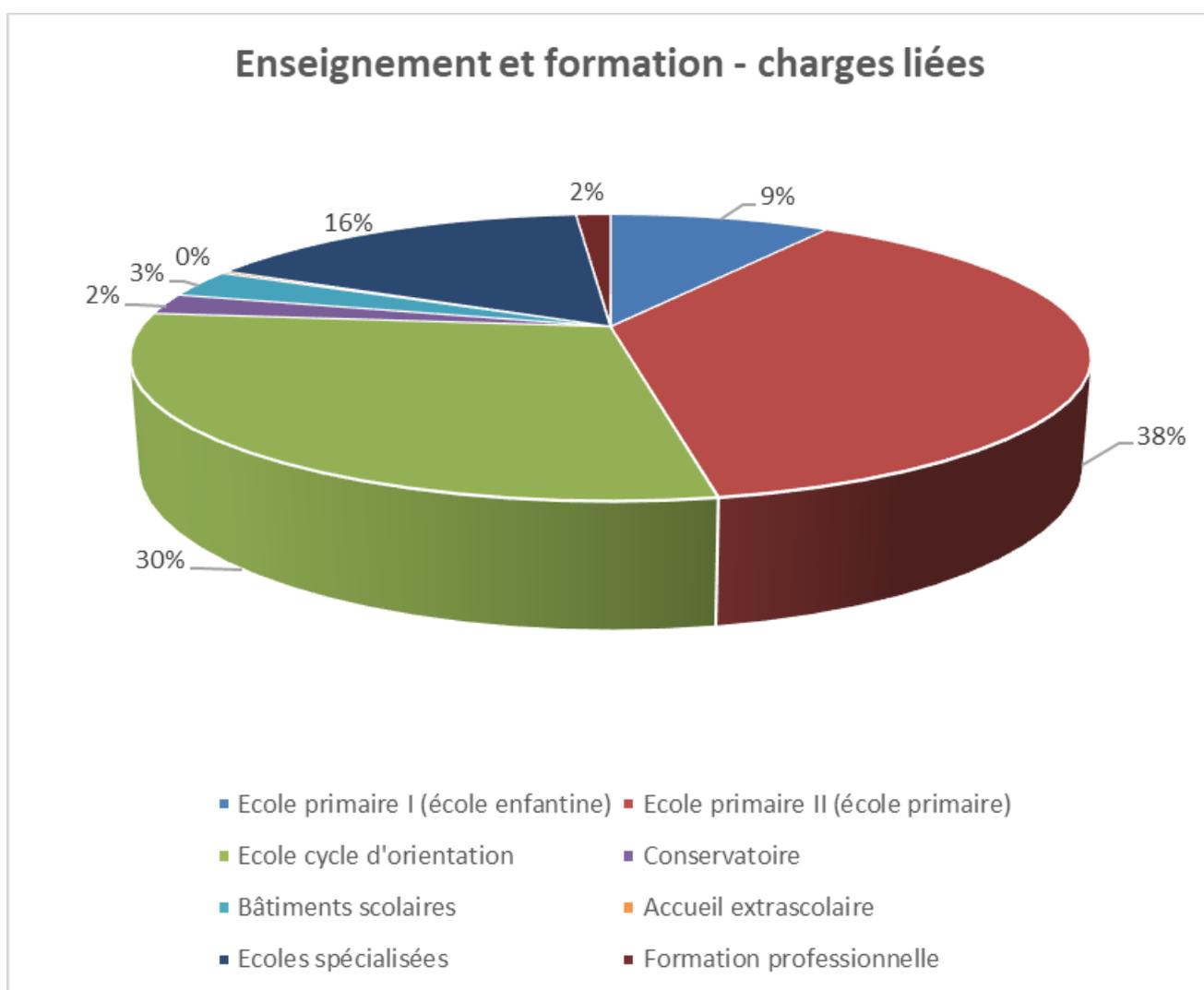
**Isabelle Rod** : précise que si cette personne perd au Tribunal fédéral, les montants devraient arriver dans l'année à venir.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

Répartition des charges de l'enseignement et formation	
Ecole primaire I (école enfantine)	76 813
Ecole primaire II (école primaire)	318 812
Ecole cycle d'orientation	247 296
Conservatoire	19 800
Bâtiments scolaires	26 088
Accueil extrascolaire	2 304
Ecoles spécialisées	136 690
Formation professionnelle	12 000
<b>Total</b>	<b>839 802</b>

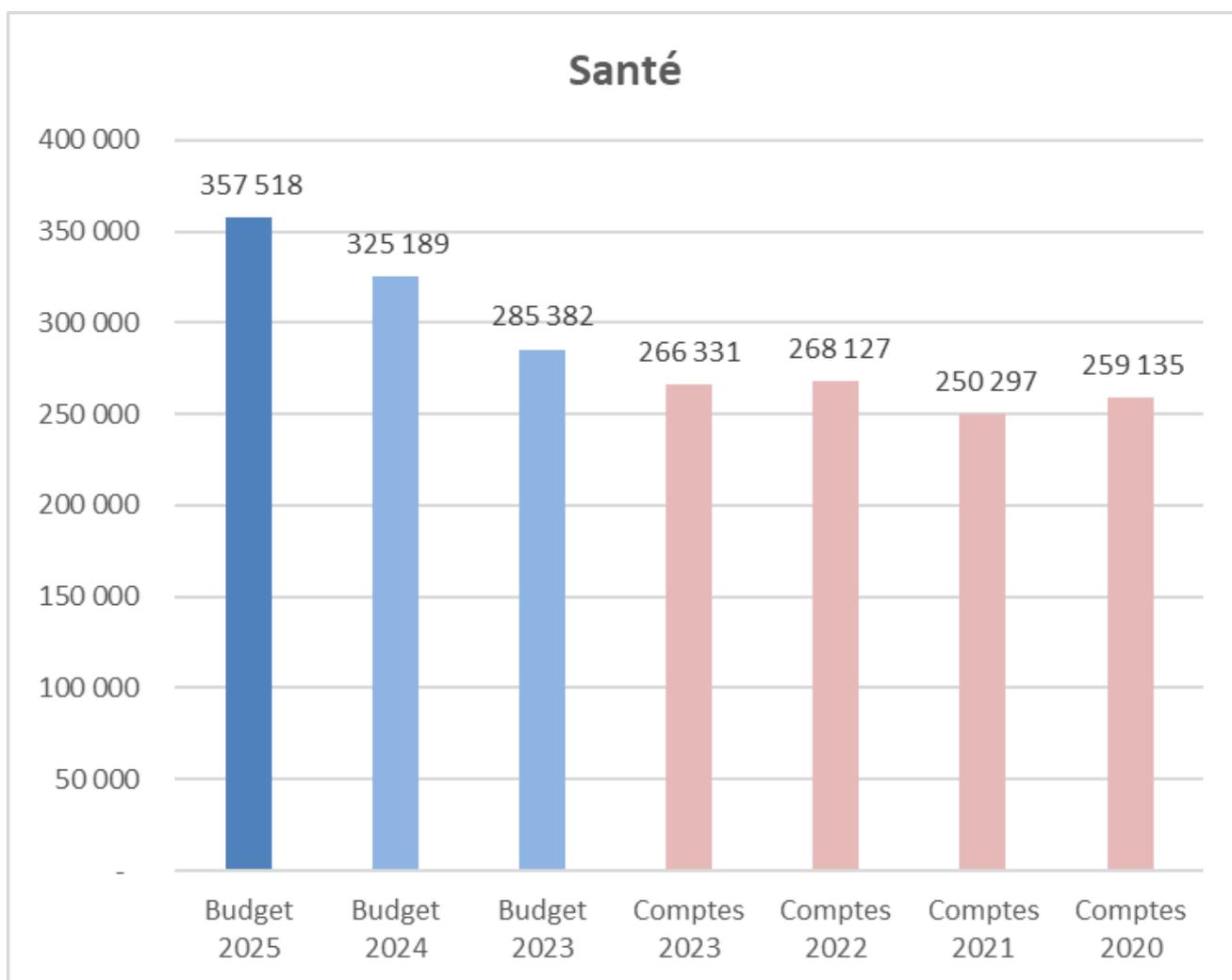
Remarque : l'accueil extrascolaire est financé à hauteur de CHF 153'530.- par les parents, la commune de Corbières et les subventions. L'AES est presque complet. Cet accueil s'autogère à raison d'environ 90 % ce qui réjouit le Conseil communal.





<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Bibliothèque	3 602	3 602	3 505
Culture	3800	500	1 000
Sport	25238	25 348	27 712
Loisirs	1850	6 410	343
<b>Total</b>	<b>34 490</b>	<b>35 860</b>	<b>32 560</b>

Dans la culture : la subvention pour l'Abys festival est comptabilisé dans ce poste. A noter que la subvention communale se monte à Fr. 2'500.00.



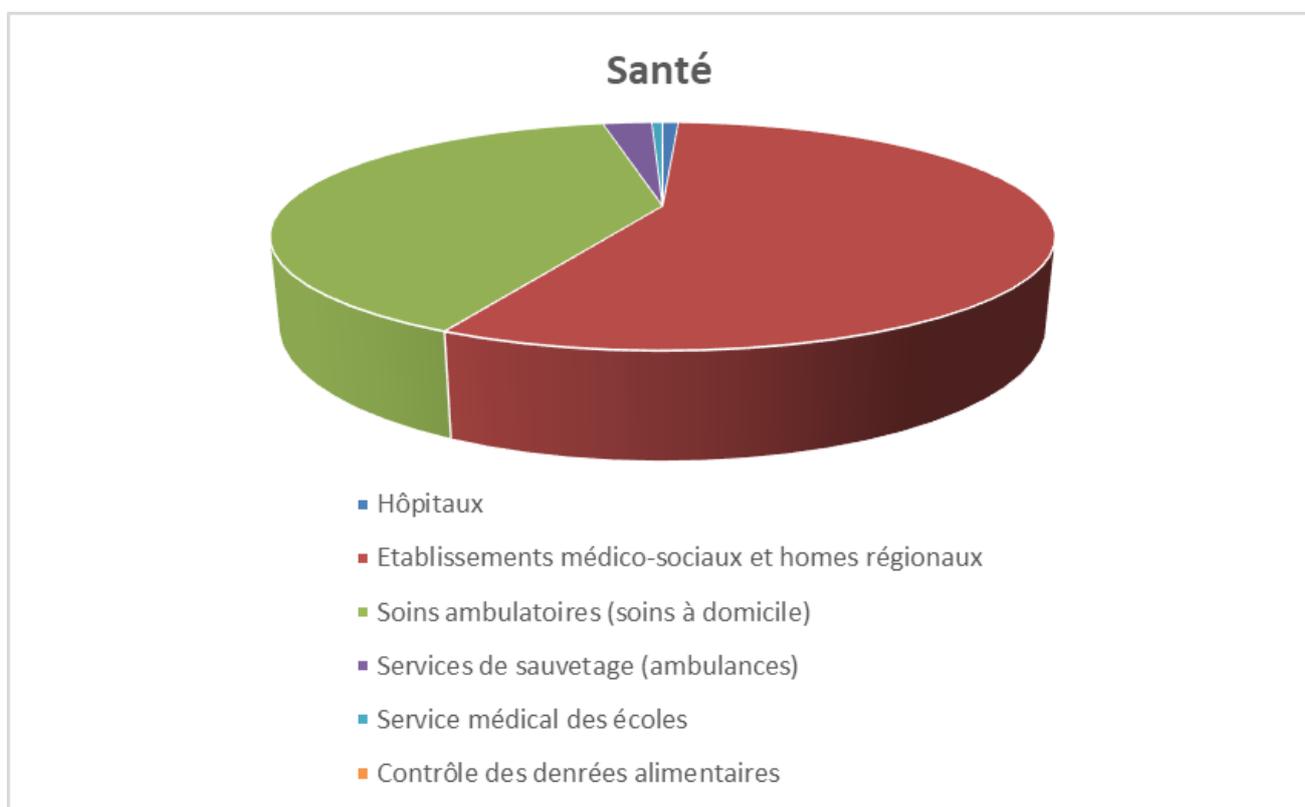


## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024



Commune de  
Hauteville

Santé	Budget 2025
Hôpitaux	2996
Etablissements médico-sociaux et homes régionaux	201530
Soins ambulatoires (soins à domicile)	141592
Services de sauvetage (ambulances)	9331
Service médical des écoles	2000
Contrôle des denrées alimentaires	70
<b>Total</b>	<b>357 518</b>



Les tableaux démontrent une très grosse progression des charges liées en lien avec le dicastère santé.

**Pierre Gingins** : par qui sont donnés les chiffres ?

**Le Syndic** : ces chiffres sont donnés par le canton et le RSSG (Réseau Santé Social de la Gruyère).

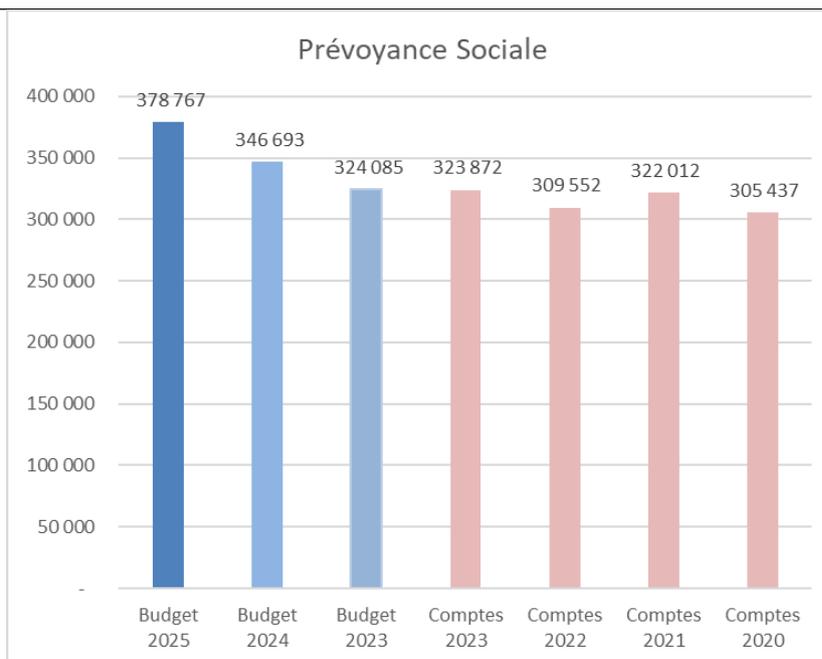


**Jean-Marie Castella** : pourquoi une telle augmentation ?

**Christophe Revaz** : un exemple, le RSSG a une augmentation de 10 % du personnel pour l'année 2025 et selon le Comité Directeur, avec cette augmentation, le personnel sera en sous-effectif. Tout ceci à des incidences financières énormes.



Commune de Hauteville

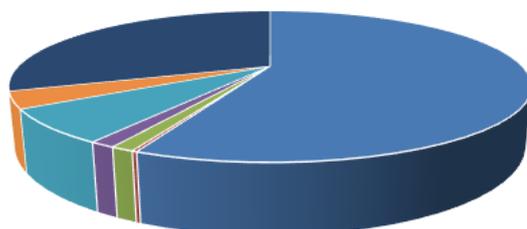


Commune de Hauteville

Prévoyance Sociale	Budget 2025
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	214131
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	925
Allocations familiales (AF)	4332.4
Avance et recouvrement des pensions alimentaires	4813.8
Prestations aux familles	26500
Chômage	13505
Aide sociale	114559
<b>Total</b>	<b>378 767</b>



### Prévoyance sociale



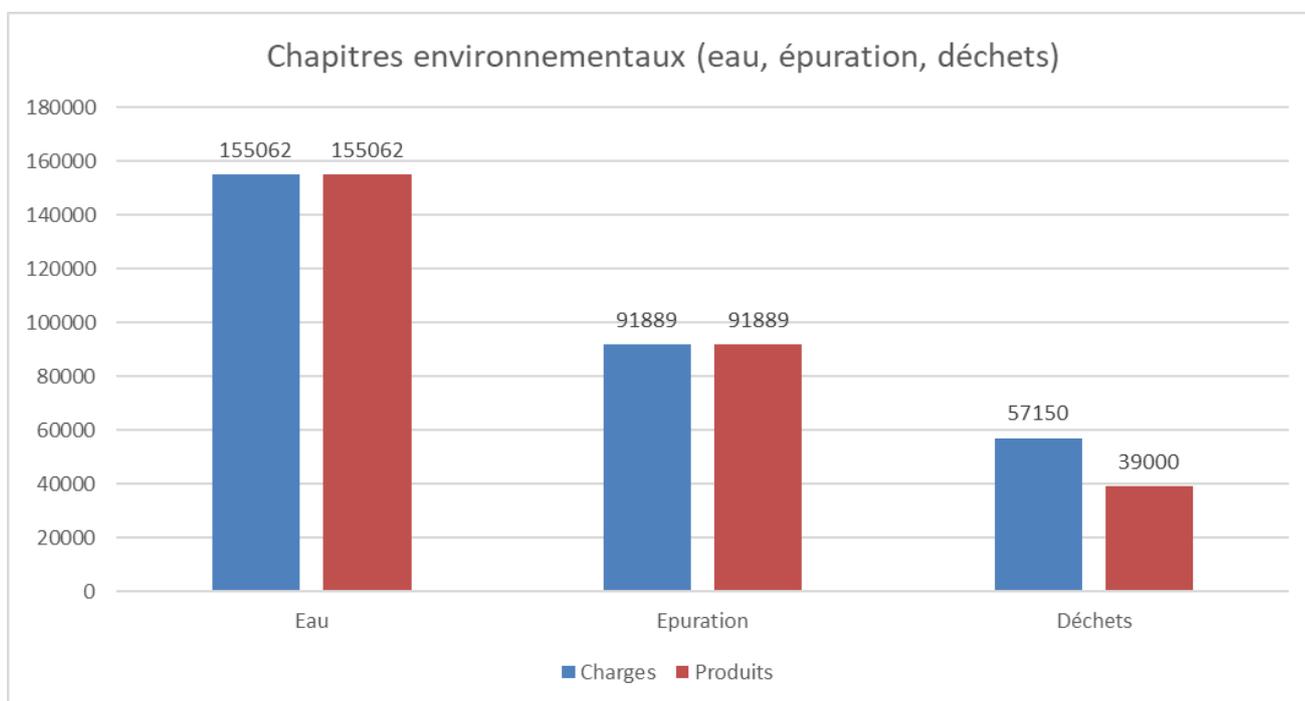
- Institutions pour personnes handicapées et inadaptées
- Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- Allocations familiales (AF)
- Avance et recouvrement des pensions alimentaires
- Prestations aux familles
- Chômage
- Aide sociale

**Christophe Revaz** : le Conseil communal doit préavisier les dossiers du Service social. Malgré le fait que certains dossiers soient préavisés négativement par le Conseil, les décisions du Service social sont acceptées. De ce fait, le Conseil communal n'a aucune maîtrise des coûts.

<b>TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Routes cantonales	3 000	3 000	1 453
Routes communales	196 528	189 682	181 494
Infrastructures de transport publics	6 456	5 651	5 797
Traffic régional et agglomération	40 564	35 389	31 837
<b>Total</b>	<b>246 548</b>	<b>233 722</b>	<b>220 581</b>



<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Approvisionnement en eau	-	-	-
Traitement des eaux usées	-	-	-
Gestion des déchets	18150	16 412	22 303
Correction des eaux	14000	18 129	340
Lutte contre la pollution	13001	17 500	17 362
Protection de l'environnement	3751	6 751	3 687
Aménagement du territoire	502	5 000	9 203
<b>Total</b>	<b>49 404</b>	<b>63 792</b>	<b>52 895</b>



Les postes eau – épuration sont équilibrés à 100 % par la perception des taxes. Le compte « Déchets » présente un déficit de revenus, seul 68.2 % sont couverts par les taxes.

**Jérôme Frei** : avec l'ouverture de la déchetterie Corbières, les frais sont-ils contenus ?

**Christophe Revaz** : il y aura une problématique en lien avec le verre. Actuellement, il y avait une ristourne sur l'élimination du verre. Cependant, avec la fermeture de Vetropack à St-Prex les communes devront payer pour éliminer le verre.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Agriculture	367	180	- 13 804
Sylviculture	26 175	31 923	15 872
Tourisme	30 318	25 983	24 868
Industrie, artisanat et commerce	6 481	6 152	5 829
<b>Total</b>	<b>63 341</b>	<b>64 238</b>	<b>32 765</b>

### **Christophe Revaz :**

le compte tourisme est composé en outre de la participation à ARG – à la Gruyère Tourisme -

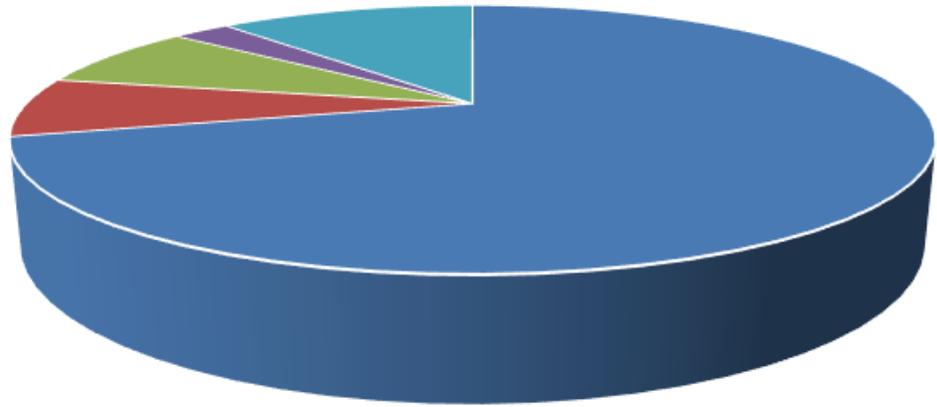
Le poste Sylviculture englobe la participation des routes alpestres de Cerniat et la rte alpestre de Hauteville ainsi que la corporation forestière.

**Le Syndic :** depuis qu'il y a la corporation forestière, la commune reçoit chaque année de l'argent pour la gestion des forêts.

<b>Recettes fiscales</b>	<b>Budget 2025</b>
Impôts sur le revenu	1 384 700
Impôt sur la fortune	139 291
Contribution immobilière	150 000
Impôt sur les véhicules	50 450
Autres	224 804
<b>Total</b>	<b>1 949 245</b>

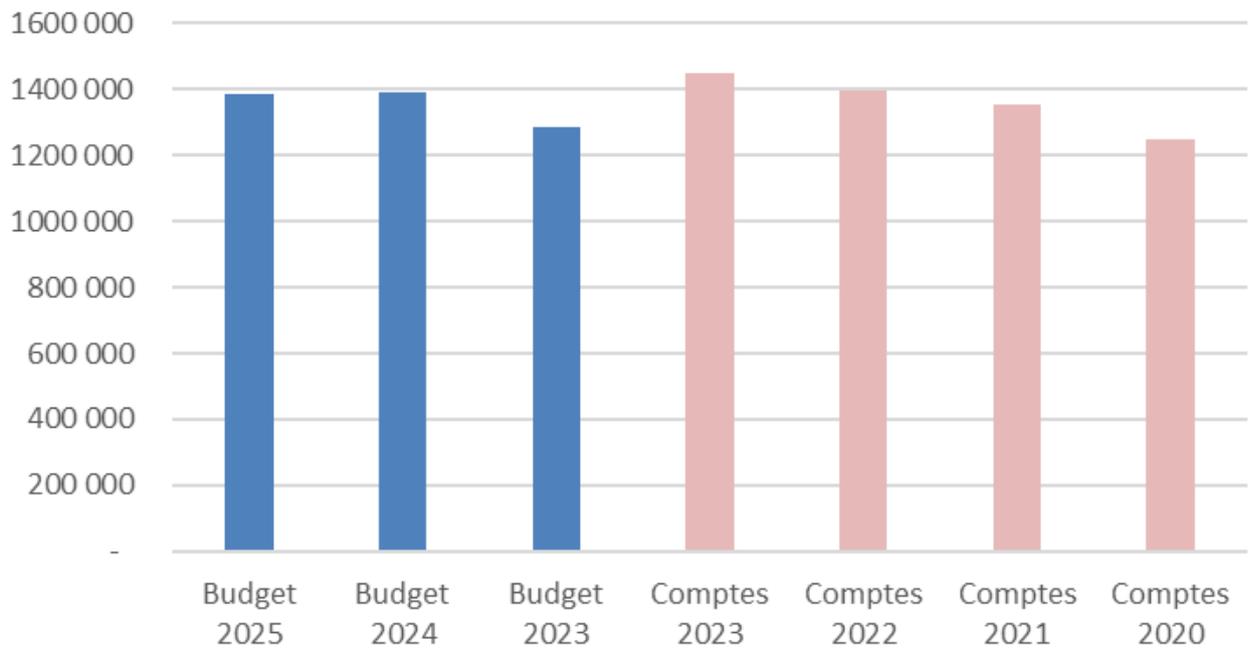


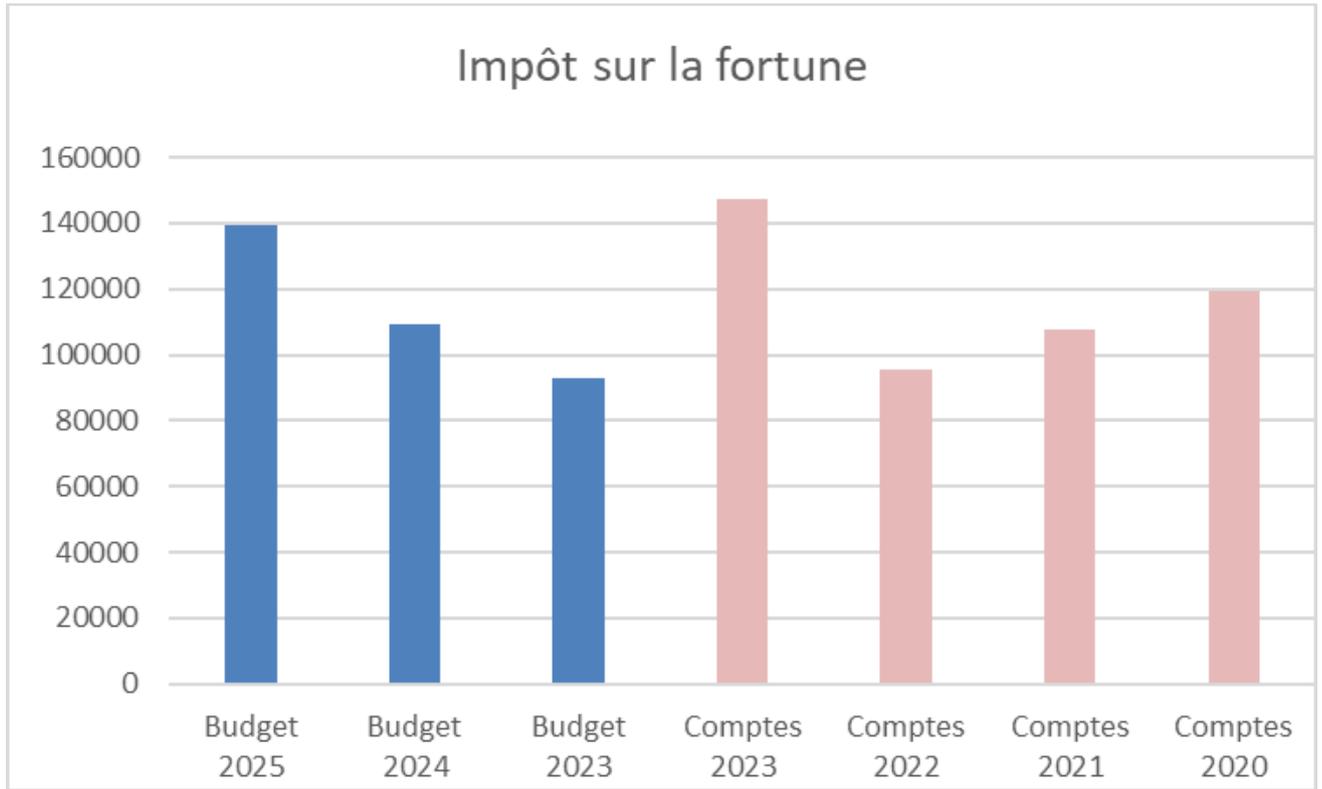
## Répartition des recettes fiscales budget 2025

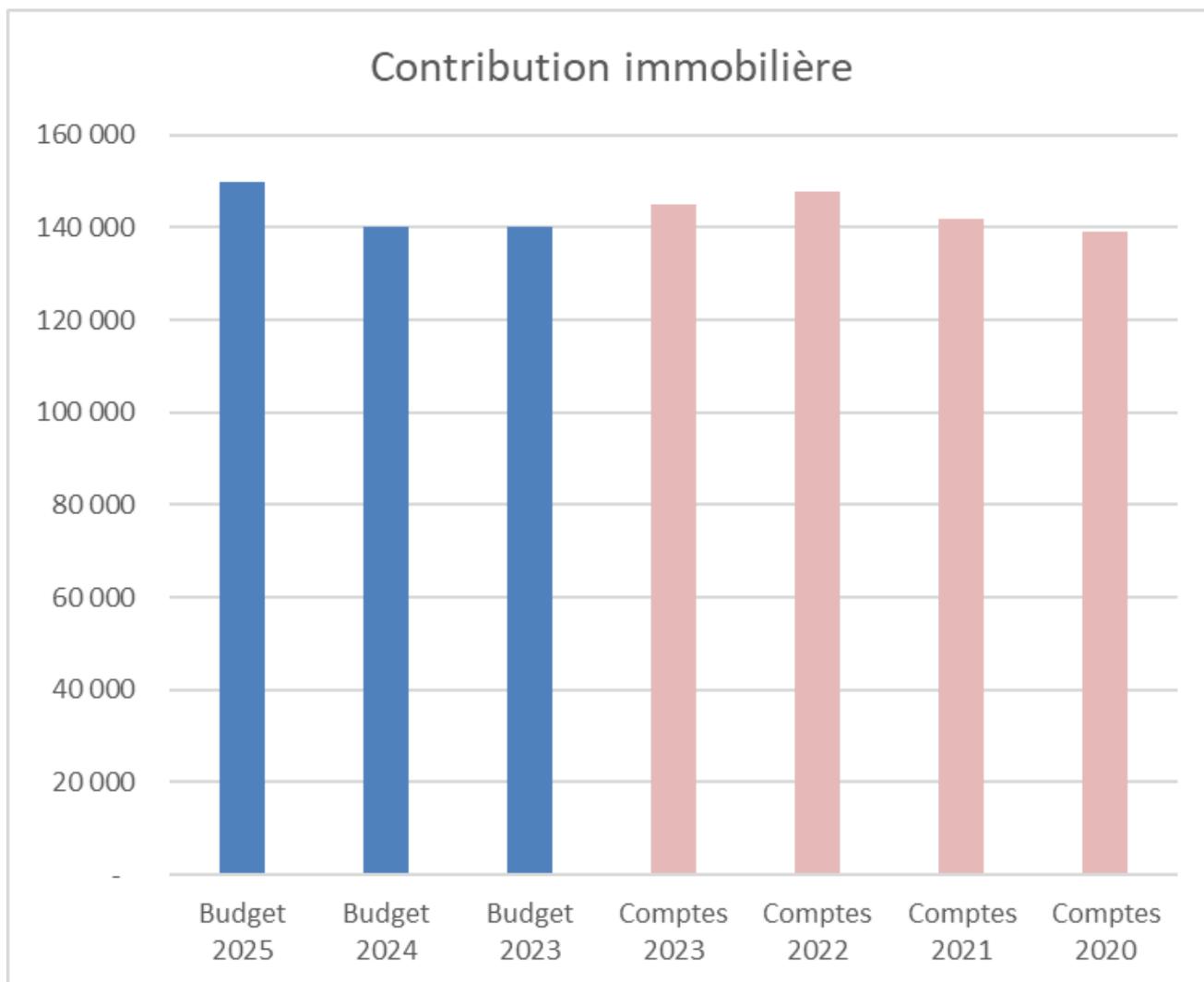


- Impôts sur le revenu
- Impôt sur la fortune
- Contribution immobilière
- Impôt sur les véhicules
- Autres

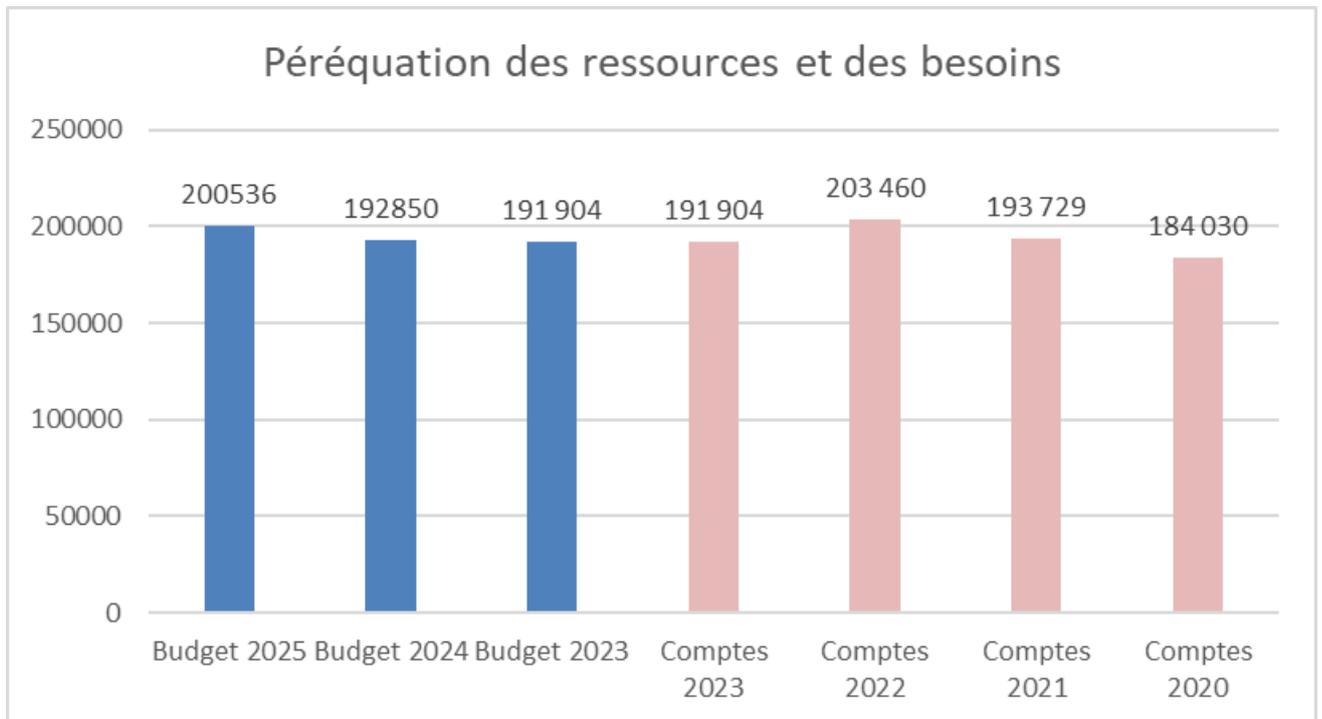
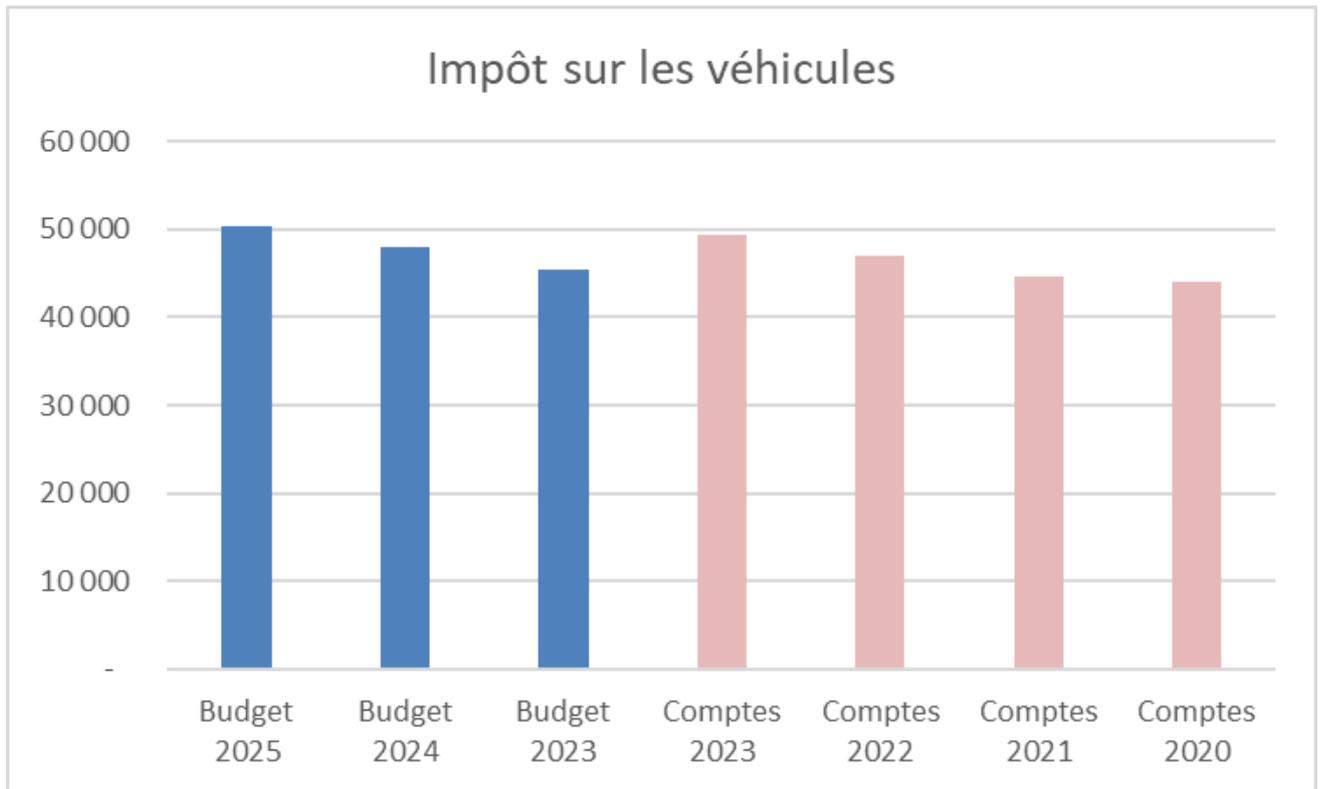
## Impôts sur le revenu





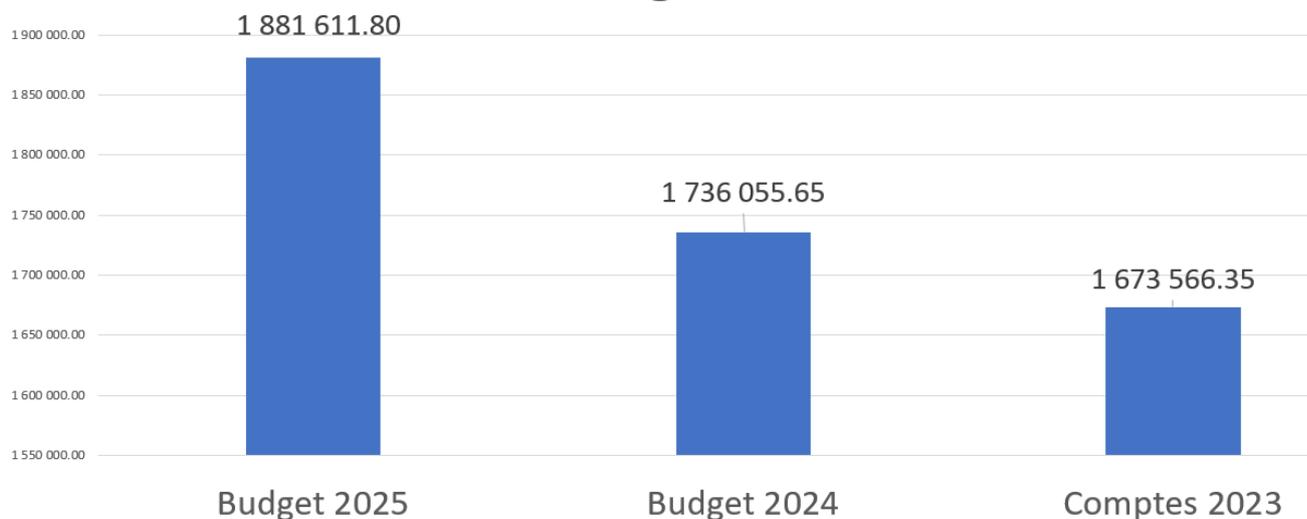


La contribution immobilière est ajustée lorsqu'il y a une rénovation d'une habitation lors d'un permis de construire.





## Charges liées



**Le Syndic** explique que la ville de Bulle a fait une demande de subvention à l'ARG pour le musée gruérien. De ce fait, toutes les communes doivent participer pour la construction du musée.

Les Syndics veulent obtenir la récusation de la commune qui demande la subvention. Pour rappel, la ville de Bulle à 44 voix au sein de l'ARG et les petites communes comme Hauteville ont 1 voix.

**2.2 Budget des investissements**

Christophe Revaz : explique les investissements

N° compte	Libellé (compte)	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>9 170</b>	<b>0</b>
1610.5040.00	Crédit étude assainissement stand de tir	<b>9 170</b>	
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>25 980</b>	
2120.5060.00	Achat de mobilier	<b>5 980</b>	
2170.5040.00	Rénovation bâtiment scolaire ( <b>report</b> )	<b>20 000</b>	
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>87 000</b>	
6150.5010.00	Eclairage publique / remp. luminaires ( <b>report 14 000</b> )	<b>34 000</b>	
6150.5010.01	Aménagement routier, crédit d'études	<b>20 000</b>	
6150.5010.03	Pose de lampadaires Rte de la Fin	<b>33 000</b>	
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>40 000</b>	<b>20 000</b>
7101.5010.01	Approvisionnement en eau aménagement, credit ét.	<b>20 000</b>	
7101.6370.00	Taxes de raccordement des ménages privés (eau)		<b>10 000</b>
7201.6370.00	Taxes de raccordement des ménages privés (epu.)		<b>10 000</b>
7900.5290.00	Plan d'aménagement local (PAL) ( <b>report</b> )	<b>20 000</b>	



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

0	ADMINISTRATION GENERALE			
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		9 170	
2	FORMATION		25 980	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS			
4	SANTÉ			
5	AFFAIRES SOCIALES			
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION		87 000	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		40 000	20 000
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
9	FINANCES, IMPÔTS ET IMMEUBLES			
	<b>TOTAUX BUDGET INVESTISSEMENTS 2025</b>		<b>162 150</b>	<b>20 000</b>
				<b>142 150</b>
			<b>162 150</b>	<b>162 150</b>

Total des investissements prévus : **Fr. 162'150.00**

Le Syndic explique dans le détail chaque investissement.

a) **Crédit d'étude pour le site pollué – Stand de tir -**

En décembre 2020, le Service de l'environnement sollicitait la commune pour lui demander de faire des investigations préalables selon l'Osité sur la butte de tir à 300 mètres. Le Conseil communal n'a pas donné suite à ce courrier et en mars 2024, le Sen relançait la commune en lui demandant cette étude. Si celle-ci n'était pas réalisée d'ici fin 2025, la commune ne pouvait plus prétendre obtenir des subventions pour cette étude. De ce fait, le Conseil communal a demandé 3 offres à des bureaux différents. Le bureau Triform a été retenu. Le montant de l'offre se monte à Fr. 9'166.00. A préciser que les buttes sont propriétés de la commune.

**Pierre Gingins** : actuellement, lors d'une cession de tir, où vont les balles ?

**Christophe Revaz** : il y a quelques années, les cibles ont été équipées de récupérateurs de balles,



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

**Philippe Berchier** : si les communes n'effectuent pas ces études, elles ne peuvent plus bénéficier de la subvention promise par la Confédération. La subvention est de 70 %.

**Christophe Revaz** : si la commune ne fait pas cette étude qui sera subventionnée, elle devra faire le travail sans subvention.

### Plan de financement

Financé par les liquidités courantes	CHF	9'170.00

### b) Tableaux interactifs - école

La Commune de Hauteville va changer deux tableaux interactifs pour l'école. Cette commande a été groupée avec la commande de la nouvelle école de Corbières. De ce fait, nous avons eu des prix plus attractifs. Les tableaux actuels ont 13 ans.

### Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	5'980.00

### c) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED

**Le Syndic** explique qu'après cet investissement, l'entier de l'éclairage public du village sera équipé de LED ce qui diminuera sensiblement la facture d'électricité.

Le Centre du village et le quartier de Longemort, sont déjà équipés, les quartiers du Charmin et du Manège seront équipés l'an prochain. S'il y a un souci dans vos quartiers avec l'éclairage public. Nicolas Chassot peut, avec ce nouveau système, régler tous les lampadaires.

### Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00

### d) Délégation de compétences patrimoine financier – bâtiment ancienne laiterie – réfection de la place

La réfection de la place de la laiterie y compris le marquage au sol est nécessaire pour terminer les travaux du bâtiment. Ces travaux se feront dans le courant du printemps, après la réfection du toit et des façades.



Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	56'000.00
----------------------------	-----	-----------

Après l'explication détaillée de tous les investissements, et comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey**, Président de la Commission financière.

Le Syndic ayant omis de passer la parole à la commission financière pour cet objet, voici son rapport :

**Stéphane Schouwey : rapport sur la délégation de compétence pour la réfection de la place de la laiterie**

La commission financière a examiné les offres soumises par le Conseil communal pour la réfection de la place de la laiterie.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale de déléguer les compétences au Conseil communal pour réaliser ces travaux pour un montant de Fr. 56'000.00

**M. Stéphane Schouwey** lit son rapport :

Le 25 novembre 2024, la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2025 en présence du Conseil communal.

**Rapport sur les investissements**

La Commission financière constate des investissements totaux de Fr. 142'150.00, dont Fr. 127'000.00 de report des années précédentes et de réserves.

Les nouveaux investissements brut e montant à Fr. 35'150.00

Tous les investissements seront réalisés sans emprunt avec les liquidités à disposition.

La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2024.

Le Syndic remercie la commission financière pour sa très bonne collaboration et son excellent travail.

**2.3 Approbation :**

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote des différents investissements,



**a) Crédit d'étude pour le site pollué – Stand de Tir**

Montant de l'investissement Fr. 9'170.00 – financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au crédit d'étude pour le site pollué – Stand de Tir, à l'unanimité**

**b) Pose de 2 tableaux interactifs pour l'école**

Montant de l'investissement Fr. 5'980.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement pour la pose de 2 tableaux interactifs pour l'école à l'unanimité**

**c) Eclairage public – Remplacement des luminaires par des LED**

Montant de l'investissement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au remplacement des luminaires par des LED à l'unanimité**

**d) Délégation de compétence – Bâtiment de l'ancienne laiterie – réfection de la place**

Montant de l'investissement Fr. 56'000.00– financé par la trésorerie

◆ **Vote**

**Décision : l'assemblée communale accepte la délégation de compétence pour la réfection de la place et le marquage au sol par unanimité**



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

Avant le vote final des budgets, le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey** pour la lecture de son rapport :

### **Rapport sur le budget des comptes de fonctionnement**

L'excédent de revenu se monte à Fr. 210'139.80 contre un excédent de revenu de Fr. 174'999.40 pour le budget de l'année précédents.

En neutralisant l'écriture comptable de dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, le budget 2025 présente un excédent de charge de Fr. 244'192.00 contre Fr. 280'332.40 pour le budget 2024.

Nous relevons en particulier une augmentation des rentrées fiscales qui est compensée par l'augmentation des charges liées, ainsi que des charges salariales.

Concernant la mise en œuvre du MCH2, nous rappelons que la dissolution de la réévaluation du patrimoine administratif est faite sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 454'332.00 par année depuis 2022.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025.

Le Syndic passe au vote final des budgets.

➤ **Qui accepte les budgets de résultat et d'investissement tel que présenté :**

### **◆ Vote**

**Décision** : à l'unanimité les budgets de résultat avec bénéfice de CHF 210'139.80 ainsi que les budgets des investissements pour un total d'investissement de CHF 142'150.00



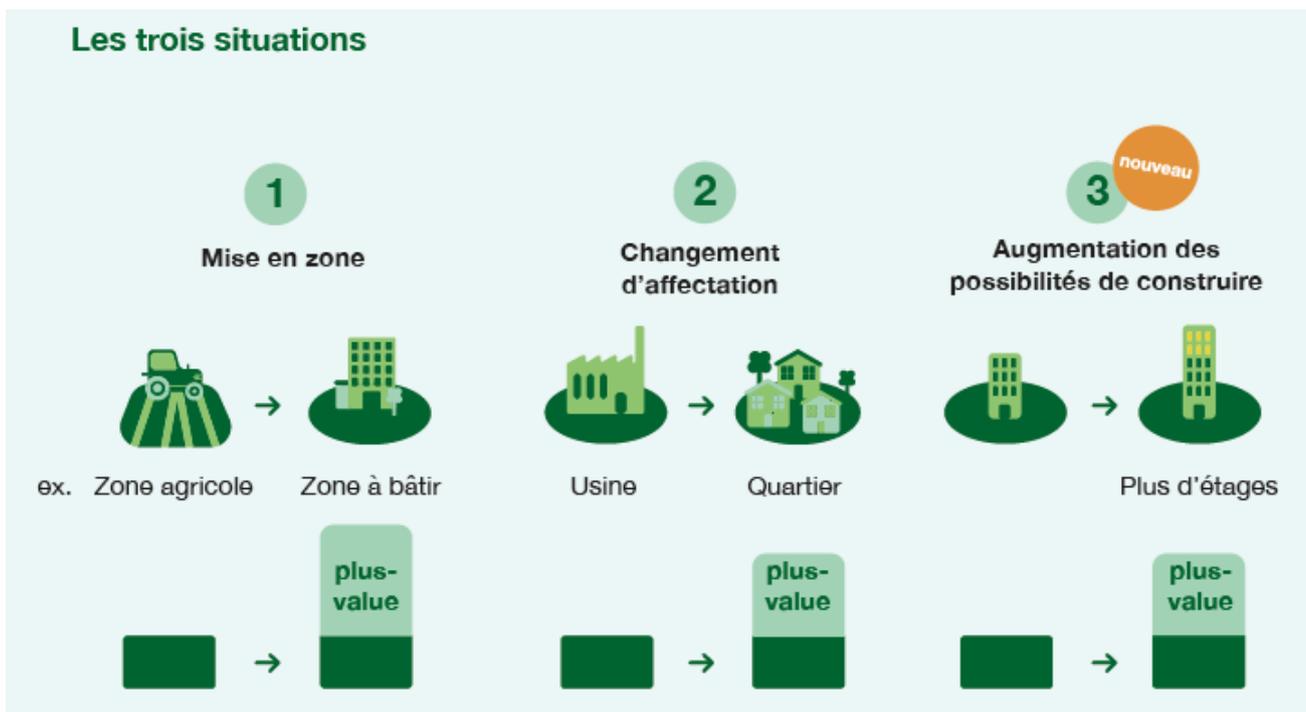
### 3. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value – présentation - votation

Le Syndic passe la parole à Christophe Revaz pour la présentation de ce nouveau règlement

A la suite de l'entrée en vigueur des dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions en lien avec la taxe sur la plus-value au 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'article 113a al. 1a LATeC permet aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe communale se monte au maximum à 25 % de la taxe cantonale et est déduite de la taxation cantonale. Le canton se charge d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception et il reversera à la commune qui sera dotée d'un règlement de la part de 25 %

Le canton prélèvera 100 % de la taxe. Cependant, si la commune a un règlement sur la plus-value la commune pourra percevoir 25 % .

A l'aide des pictogrammes, **Christophe Revaz** explique le principe de la taxe sur la plus-value. La taxe sur la plus-value est entrée en force lorsque le PAL est approuvé.





## Perception différée de la taxe

Le paiement de la taxe sur la plus-value peut être différé.

Par exemple :

1



Succession



Donation

2



Utilisation négligeable

Utilisation de **maximum de 20%** du potentiel de surface utile principal

**ET/OU**

Les travaux portent sur l'assainissement et/ou l'amélioration énergétique du bâtiment.

3



Vente d'une part de propriété par étage (PPE)

Les montants perçus par la commune doivent obligatoirement être affectés pour :

- les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- les plans d'aménagement de détail-cadre ;
- Les plans d'aménagement de détail ;
- L'aménagement d'espaces publics ;
- L'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC
- L'aménagement d'espaces verts et de loisir ;

**Brodard Paul** : quand est-ce que le PAL va revenir de Fribourg?

**Le Syndic** : le PAL de Hauteville est un PAL simple. Aucune zone n'a pu être mise à l'enquête. Le PAL a été mis à l'enquête en octobre 2020. Malgré plusieurs relances au canton, on attend toujours. On espère un PAL approuvé en 2025 !

**Christophe Revaz** présente le nouveau règlement :



**Règlement de la commune de Hauteville**

*du 9 décembre 2024*

**relatif à la taxe communale sur la plus-value**

*L'Assemblée communale*

Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT); Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);

Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC);

Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo);

Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo);

*Arrête:*

**Art. 1 But**

<sup>1</sup> Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATEC.

**Art. 2 Taux**

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

**Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATEC)**

<sup>1</sup> Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants:

- les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- les plans d'aménagement de détail-cadre ;
- Les plans d'aménagement de détail ;
- L'aménagement d'espaces publics ;
- L'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATEC
- L'aménagement d'espaces verts et de loisir ;
- Les itinéraires de mobilité douce ;
- Financer les ententes entre les propriétaires et la commune dans le cadre d'une expropriation matérielle.

**Art. 4 Financement spécial**

<sup>1</sup> Par l'adoption de ce règlement, la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après: financement spécial).



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

<sup>2</sup> L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le conseil communal et sous réserve des compétences financières de l'Assemblée communale.

### **Art. 5 Finances communales**

<sup>1</sup> Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

<sup>2</sup> L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

### **Art. 6 Entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Etant donné qu'aucun citoyen ne demande la parole, le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport :

**Stéphane Schouwey** : la commission financière a examiné le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value. Suite aux explications et justification du Conseil communal, la commission financière préavise positivement la validation de ce règlement.

Le Syndic remercie le Président et passe au vote

**Qui accepte le règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value le font par mainlevée ?**

#### **◆ Vote**

**Décision : par 32 oui et 4 absentions - le règlement relatif à la taxe sur la plus-value est acceptée.**



#### 4. Modification des statuts de la corporation forestière Berra -Gibloux

**Le Syndic** : chacun a eu la possibilité de consulter les statuts sur le site internet communal. Cette modification est en lien avec le projet de la construction d'un nouveau centre forestier sur la commune de Marsens

La corporation comprend 8 communes. Initialement prévu à Echarlens, ce centre forestier se fera finalement sur les hauts de la commune de Marsens. Ce site doit être obligatoirement être construit en zone forestière. Actuellement, il y a des discussions avec la commune de Marsens pour un éventuel achat du terrain ou si ce centre serait construit avec un DDP. Actuellement, il y a un besoin urgent de locaux. Pour votre information, 9 personnes travaillent à la corporation Berra-Gibloux.

Afin de préciser la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits, nous vous proposons de modifier les articles suivants :

##### 1<sup>ère</sup> modification des statuts



##### Art. 10 Attributions lettre g)

<sup>1</sup>L'assemblée :

g) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24 ;

##### Art. 10 Attributions lettre g)

<sup>1</sup>L'assemblée :

g<sup>1</sup>) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24  
g<sup>2</sup>) **en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.**

##### 2<sup>ème</sup> modification des statuts

Ancien statut

Art. 32.<sup>2</sup> : La limite d'endettement est fixée à

- a) **1'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) **300'000.--** francs pour le compte de trésorerie

Nouveau statut

Art. 32.<sup>2</sup> : La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) **300'000.--** francs pour le compte de trésorerie.

**Raphaël Rolle** : les communes ne percevront plus de bénéfice si l'on met tout en réserve et les bureaux à Hauteville ne seront plus occupés dès la construction de ce centre ? .



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

**Le Syndic** : actuellement, le bénéfice de la corporation est déjà en partie affecté à la réserve. En ce qui concerne les bureaux de la corporation, ceux-ci seront libres dès la fin de la construction du centre forestier. Cependant, étant donné les lenteurs administratives pour un tel objet, le bureau sera encore loué quelques années.

Le prix du bois a augmenté ces deux dernières années. Avec un volume de bois important rentabilisé, les rendements de la Corporation sont très bons. Pour information, les anciens statuts dataient de 2017

Aucun citoyen ne demande la parole, le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey**, Président de la commission financière pour son rapport :

**Stéphane Schouwey** : *La commission financière a examiné la proposition de modifications des statuts de la corporation Berra-Gibloux.*

*En vue de la construction d'un centre forestier, les modifications demandées se justifient.*

*Compte tenu de l'analyse faite par la commission financière, celle-ci préavise positivement la demande de modification des statuts de la corporation Berra-Gibloux.*

Le Syndic passe au vote

**Qui accepte la modification des statuts de la corporation forestière Berra -Gibloux ?**

◆ **Vote**

<b><u>Décision</u> : à l'unanimité la modification des statuts de corporation forestière est acceptée.</b>
--



#### 4. Divers

---

**Le Syndic** donne les informations sur les dossiers suivants :

##### **Zone humide**

Cette zone humide est située en dessus du Ruh. A cet endroit, Il y avait les sapins de Noël. L'Etat a créé des étangs pour mettre en valeur la zone. Plusieurs espèces d'animaux se sont installées dans cette zone.

Le but est ce que les écoles puissent y aller. Une table sera posée. Il faut attendre une année pour que la végétation reprenne le dessus.

Conséquence, la commune n'a plus de sapins de Noël. Par contre, le Conseil communal a décidé de poursuivre la livraison des sapins. Ceux-ci seront distribués le **vendredi 13 novembre 2024 entre 18.00 h et 19.00 h sous le hangar communal à la place Otavela.**

##### **Réfection du cimetière**

Les réfections sont terminées quelques tombes seront encore enlevées. Un jardin des souvenirs a été créé. Le jardin des souvenirs sera arborisé.

**Brodard Paul** : ce dit très déçu que les buis du cimetière n'ont pas été entretenu et enlevé.

**Chassot Nicolas** : ces buis ont attrapé la pyrale du buis malgré plusieurs traitement. Ils ont été enlevés et d'autres plantes seront mises en place au printemps.

##### **Conseil communal élection - mars 2026**

**Le Syndic** informe que Dominique Schouwey et lui-même quitteront le Conseil communal à la fin de la législature. Deux personnes sont activement recherchées. Les séances du Conseil communal ont lieu chaque lundi soir pour une durée d'environ 2 heures.

Le Conseil communal pourrait fonctionner à 7 personnes mais continuera à fonctionner à 5 personnes

##### **Passage piéton – feux de signalisation**

Les feux en place sont des feux provisoires, ils seront remplacés très prochainement. Ils donnent entière satisfaction.

**Olivier Yerly** : ne pourrait-on pas mettre un détecteur de vitesse sur ces feux ?

**Le Syndic** : ça serait idéal, mais c'est de la compétence des Ponts et chaussées et je ne pense pas qu'il serait favorable à cette proposition. Cependant, le Conseil communal pourra leur lancer l'idée.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

**Paul Brodard** : la mise en place de feux est une très bonne initiative. Ne pourrait-on pas demander de mettre le 70 km/h entre les villages Hauteville et Corbières ?

**Le Syndic** : le Conseil communal fera une réflexion et demandera au Service des Ponts et chaussées si c'est réalisable.

**Pierre Gingins** : dans la même idée, ne serait-il pas possible de mettre le 70 km/h direction La Roche ?

**Le Syndic** : pour ce secteur, il y a déjà une demande en cours auprès du Service des Ponts et chaussées.

### **Commission de naturalisation – recherche d'un membre**

**Le Syndic** : M. Berger a fait valoir son droit à la retraite et Mme Mornod a quitté la commune. De ce fait, la commune recherche un membre pour siéger dans cette commission. Celle-ci se réunit 2 à 3 fois par an.

### **Aide social**

**Le Syndic** explique que le Grand Conseil va rediscuter du remboursement de l'aide sociale. Le remboursement de l'aide sociale est nécessaire afin de ne pas faire augmenter inlassablement les charges liées en lien avec le Social.

### **Site pollué Bois du Riau :**

Sur ce site était situé, l'ancienne décharge de Hauteville. Maintenant, chaque année, l'Etat va prélever des échantillons d'eaux et les résultats sont toujours conformes aux normes en vigueur. Actuellement, le SEN nous oblige de faire des enrochements. Avant la pose de ces pierres, il exige une étude. Le Conseil communal a mis en attente cette demande. Il attend d'être relancé par le canton.

### **Le Syndic passe la parole aux citoyens :**

**Christian Baumgartner** : 3 lampadaires s'allument sans cesse la nuit à la route de l'Impart et c'est vraiment désagréable .

**Nicolas Chassot** : un contrôle sera effectué et un réglage sera fait au besoin.

**Olivier Yerly** : La haie de long de la route cantonale va-t-elle être coupée ?

**Le Syndic** : actuellement, le dossier est à la Préfecture, une vision locale doit être agendée très prochainement.

**Didier Gaillard** : je réitère ma question de l'an dernier. Est-ce que les abris de bus vont être rénovés ?



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

**Le Syndic** : un montant a été mis au budget 2025. Le travail se fera effectué par nos employés communaux durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**Paul Brodard**: est-ce que le dossier de la DMCI est terminé ?

**Le Syndic** :le dossier est toujours en traitement dans les services de l'Etat, malgré plusieurs relances de la commune. Au niveau financier, la commune reçoit chaque année un montant de Fr. 20'000.00 et les Fr. 60'000.00 à recevoir seront différés dans le temps.

**Marianne Sandor** : ne pourrait-on pas recevoir les factures par e-mail ?

**Le Syndic** : cette demande doit être traité avec le fournisseur informatique.

**Mireille Kelly** : personnellement je souhaite recevoir les factures par papier.

**Daniel Hernandez** : pourrait-on également recevoir les factures de l'AES par email également ?

**Le Syndic** : une demande sera faite auprès de notre fournisseur informatique pour savoir si cela est possible et les coûts que cela génère pour la commune.

**Marianne Sandor** : j'ai constaté que des fenêtres de l'Avant sont organisées par l'Association du quartier de Longemort. Pourrions-nous aussi y être intégrés si l'on souhaite organiser une fenêtre de l'Avant ?

**Le Syndic** : il faut contacter la responsable de l'Association pour l'an prochain. L'administration pourra publier toutes les dates des fenêtres de l'Avant dans le bulletin communal d'automne.

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie le personnel de l'administration communale, Nicolas Chassot et son personnel pour l'excellent travail accompli et surtout leur disponibilité.

Il remercie également ses collègues du Conseil pour leur travail et disponibilité durant l'année écoulée.

Il remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 9 décembre 2024

Le Syndic clôt l'assemblée et invite les personnes présentes à participer à l'apéritif, il est à 21.00. h

Par acclamation les citoyens remercient le Conseil communal et l'ensemble du personnel.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst  
Syndic

Fabienne Pharisa  
Secrétaire